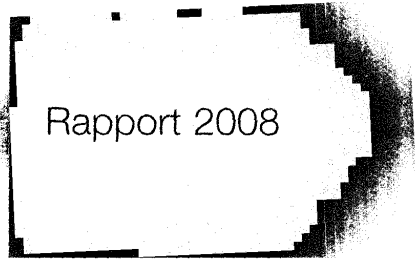


Rapport annuel 2008



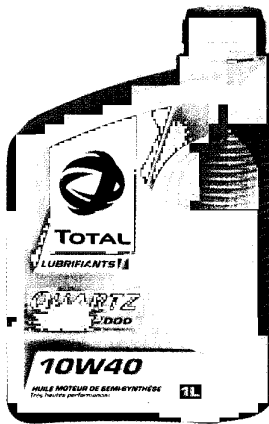
TOTAL



Rapport 2008

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
26 MAI 2009**



SOMMAIRE

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE	5
LETTRE DU PRESIDENT	7
ORDRE DU JOUR	9
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
COMMISSAIRES AUX COMPTES	11
COMITE DE DIRECTION	13
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	14
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
RESOLUTIONS	25
COMPTE DE RESULTAT	27
BILAN	28
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	29
ANNEXE ETATS FINANCIERS	30
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	38

ENGAGEMENT HSEQ TOTAL COTE D'IVOIRE

HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout collaborateur et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le Code de Conduite et la Charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie, stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ses principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela nous nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à nos collaborateurs notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former les collaborateurs à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

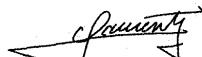
Par la participation constructive de chaque collaborateur, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.

SEC/FL/POL-01 TCI 01/10/2007



Octobre 2007


Emmanuel LAURENTY
Directeur Général



LETTRE DU PRESIDENT



L'accord politique de Ouagadougou, renouvelé en décembre 2007, a fait naître la confiance entre les différents acteurs et a créé des conditions irréversibles du retour à la paix.

Le processus d'identification et d'enrôlement se poursuit sur toute l'étendue du territoire ivoirien et l'élection présidentielle qui était prévue en novembre 2008 a été reportée.

Au plan économique, l'objectif du gouvernement est de coupler la sortie de crise avec la relance économique, de sorte à garantir une paix durable. Les discussions engagées avec le FMI ont abouti à la reconduction d'un programme d'Assistance d'Urgence Post-Conflit et le démarrage des négociations pour la conclusion d'un programme à moyen terme, soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, avec en perspective l'annulation de la dette dans le cadre de

l'initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Avec le FMI, l'enjeu de la reprise de la croissance reste l'annulation de la dette sous l'initiative PPTE (l'encours de la dette représente près de 65% du PIB).

Il faut noter une baisse importante d'activité au dernier trimestre 2008 lié à l'attentisme des opérateurs, l'effondrement des cours des matières premières : hévéa, huile de palme dans le sillage du pétrole, et aux difficultés de l'Etat à payer à temps ses fournisseurs. La crise mondiale s'est fait particulièrement sentir dans le secteur du bois, avec l'annulation de commandes destinées au secteur de la construction et de l'équipement.

Ainsi, le taux de croissance devrait passer de 2,9% en 2008 à 3,7% en 2009..

Le marché pétrolier a cru de + 4,8% en 2008, par rapport à l'année 2007, pour la plupart des produits et canaux de distribution du fait d'une décrispation du climat politique et d'un retour à la croissance.

Cette année 2008 a été notamment marquée par :

- la stabilité des prix des carburants au 1^{er} semestre suivie de 3 modifications des prix à la pompe durant le second semestre (changement réglementation ivoirienne des prix : 2 tarifs GPL, tarif consommateur...)
- la poursuite de la montée en puissance et de l'agressivité des opérateurs indépendants qui passent de 16,49% à 19,37% du marché intérieur avec environ 120 stations-service d'une vingtaine de marques différentes
- le rachat annoncé des activités de Chevron par Pétroci & Corlay S.A
- les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement des produits pétroliers en juin 2008.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, nous avons connu 2 nouvelles structures des prix avec suppression de la valeur mercuriale au 16 janvier 2009. La structure des prix en vigueur a introduit un nouveau mécanisme de formation automatique des prix des produits pétroliers avec un prix maximum de cession des fournisseurs de produits pétroliers.

Dans ce contexte, votre société a une nouvelle fois bien résisté en maintenant sa position de leader avec 25,1 % de part de marché quoiqu'en retrait de 2,3 points par rapport à l'année 2007.

Nos ventes terrestres se sont élevées à 224 kT en baisse de 4% dans un marché en progression de 4,8%.

Cette baisse de nos ventes concerne deux canaux « Commerce Général Produits noirs & Aviation ».

En 2008, nos investissements croissent de 1 247 MFCFA à 2 338 MFCFA.

Ils ont été consacrés :

- à l'acquisition de bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg
- à la mise en place d'un nouveau système informatique SAP
- aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, aux investissements de développements commerciaux tels que les travaux de stockage sur les sites et les mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (gaz, MSTT, Spécialités).

Notre résultat net croit de 1 624 MFCFA à 6 064 MFCFA pour l'année 2008 intégrant une croissance de plus de 43% du résultat opérationnel pour 1,8 milliard de FCFA et 297 millions de FCFA des dividendes reçus de la SIR.

Ces niveaux de résultats traduisent la bonne réactivité face à l'environnement économique actuel et les efforts entrepris par les collaborateurs de votre société.

Ces bons résultats permettent en outre la poursuite de la politique volontariste de distribution de dividendes et le Conseil va vous proposer un dividende de 11 600 FCFA brut par action au titre de l'année 2008, contre 10 000 FCFA l'année passée.

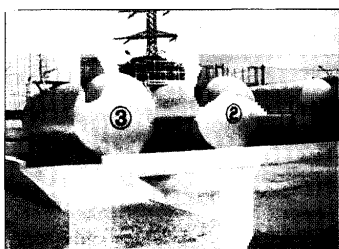
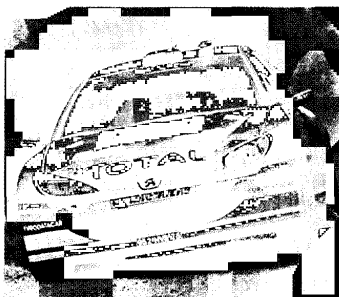
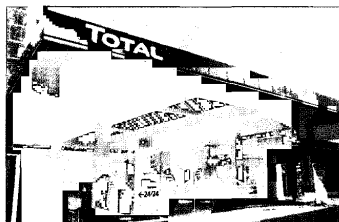
Pour l'année 2009, les premiers mois de l'année font apparaître un certain redressement de l'économie, mais surtout un réel espoir de paix durable.

Dans ce nouveau contexte, votre société dispose des ressources nécessaires pour accompagner et participer au redressement de l'économie ivoirienne sur l'ensemble du territoire, pour confirmer et conforter son rôle de leader sur le marché Ivoirien, et pour assumer ses responsabilités industrielles, environnementales et civiques.

Je reste tout à fait confiant dans les équipes qui font Total Côte d'Ivoire et dans l'avenir de votre société.

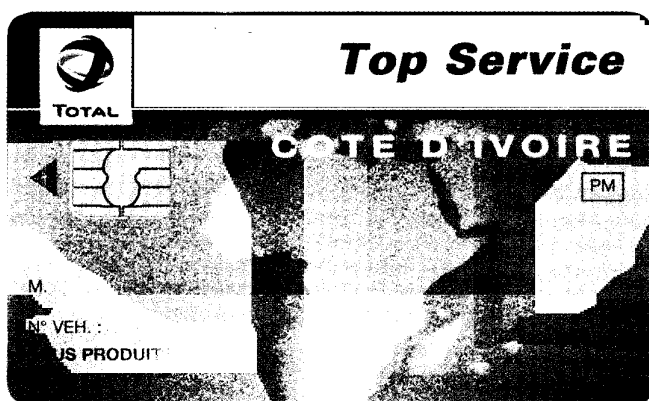
S. MITTELMAN

ORDRE DU JOUR



1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
2. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes
3. Affectation du résultat net de l'exercice 2008
4. Renouvellement du mandat d'un administrateur
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur
6. Indemnités de fonction des administrateurs
7. Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Carte *Top Service*



Lancée en Côte d'Ivoire début 2002, la carte Top Service post facturée est réservée à une clientèle de professionnels désirant gérer de manière rigoureuse et économique son parc de véhicules. Pionnière en Côte d'Ivoire, la carte Total est un outil inestimable pour la gestion de flotte de véhicules.

En janvier 2004, TOTAL CÔTE D'IVOIRE étend son offre au grand public avec la

carte Top Service Porte Monnaie (P.M), la première carte de paiement prépayée et rechargeable en station sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire.

Le développement grand public de ce produit met à la disposition des particuliers et des entreprises de petite taille tous les atouts de la carte Top Service :

- Simplicité et rapidité : plus besoin d'espèces ou de tickets
- Sécurité optimale : code secret qui protège le porteur en cas de perte ou de vol
- Paramétrages personnalisés : nom du porteur, immatriculation, plafonds d'achats...
- Maîtrise de la consommation : indicateur de consommation aux 100 km, relevés détaillés des consommations....

Une équipe spécialement dédiée à ce produit a été mise en place pour répondre à toutes les attentes des clients.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>M. Stanislas MITTELMAN</i>	<i>Président</i>
<i>M. Joseph AKA ANGHUI</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Firmin AHOUNE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Aimé BAROU</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Emmanuel LAURENTY</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Alain CHAMPEAUX</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Noubi Ben HAMIDA</i>	<i>Administrateur</i>
<i>PETROCI</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL OUTRE MER</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL AFRICA Ltd</i>	<i>Administrateur</i>

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG SIGECO
Suppléants	Christian MARMIGNON UNICONSEIL



Les membres du Comité de Direction

De gauche à droite,

1^{er} rang :

Séraphin AKOCHI, Amélie MOTTOH, Joseph KOUAME

2^{ème} rang :

Alahouélé KONE, Sékou KOUROUMA, Emmanuel BOAH KOUASSI, Olivier SEKA, Philippe BOKA-MENE, Seydina-Aly SOW, Yves KONAN et Emmanuel LAURENTY.

COMITE DE DIRECTION

M. Emmanuel LAURENTY	Directeur Général
M. Joseph KOUAME	Directeur Général Adjoint
M. Seydina-Aly SOW	Directeur Administratif et Financier
M. Philippe BOKA-MENE	Directeur Réseau
M. Sékou KOUROUMA	Directeur Commerce Général
Mme Amélie MOTTOH	Directeur Ressources Humaines
M. Alahouélé KONE	Responsable Département Travaux & Maintenance
M. Emmanuel BOAH KOUASSI	Responsable Exploitation & Logistique
M. Yves KONAN	Responsable Département Achats
M. Olivier SEKA	Responsable Sécurité, Environnement, Qualité

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice. Les comptes de l'exercice clos sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement notifié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2008 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

Approbation des rapports du Conseil d'Administration, des Commissaires aux comptes ainsi que du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes

Affectation du résultat net de l'exercice 2008

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Indemnités de fonction des administrateurs

Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

MARCHE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RESSOURCES HUMAINES

Total Côte d'Ivoire a connu deux mouvements sociaux, deux jours en Août et huit jours en Novembre, qui ont conduit à l'accélération de la mise en place du plan d'action qui se poursuivra en 2009. Il faut noter en 2008 :

- ❖ La réalisation d'un plan de formation, et sa communication individuelle aux collaborateurs : croissance de 50% avec 5,07 Jours / Collaborateur en 2008 contre 2,1 en 2007 et 2006
- ❖ La proposition d'un plan de retraite complémentaire Defripo à cotisation définie à laquelle 93% des collaborateurs ont adhéré : système qui se substitue aux différents programmes existants. L'initiation du plan Defripo représente un effort par Total Côte d'Ivoire supérieur à 900 Millions de FCFA et une augmentation de la masse salariale supérieure à 10%, dont 1,7% pour lisser l'impact de la cotisation des collaborateurs
- ❖ La signature d'un Protocole de prêt sans garantie de l'entreprise aux collaborateurs avec un établissement financier à des conditions avantageuses bonifiées par Total Côte d'Ivoire
- ❖ La création d'un poste de DGA, et nomination de Directeurs.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à

148 884 715 791 FCFA ressortant en hausse de 12,1 % sur le précédent qui avait atteint 132 778 239 827 FCFA.

Avec 223,92 kt sur le marché intérieur, les ventes baissent de 9,3 kt par rapport à 2007, soit - 3,9%. Tous les canaux progressent à l'exception de l'Aviation (-5,5kt suite aux pertes de gros clients ATI, et les difficultés financières de Air Ivoire) et des produits noirs (-11,75kt dû à la perte de Solibra et la fin des livraisons de HVO à la CIE).

Nous restons leader du marché avec 25,1% de part de marché (-2,3 points par rapport à 2007), le deuxième étant Shell à plus de 7,8 points derrière nous.

Les quantités vendues sur le marché sont les suivantes, par catégories de produits :

	2006	2007	2008
Réseau : Produits Blancs	129,05	131,64	133,58
Commerce Général : Produits Blancs	30,41	31,25	37,85
Produits noirs & Autres	13,88	19,94	8,19
Lubrifiants	3,10	3,17	2,94
GPL	22,29	21,21	21,05
Marché terrestre	198,73	207,21	203,61
Aviation	24,42	25,21	19,80
Soutes locales	1,44	0,78	0,51
Total marché intérieur	224,59	233,20	223,92
Exportation & marine internationale	11,74	1,35	1,94
Total marché	236,33	234,55	225,86

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- Les ventes réseau de Total Côte d'Ivoire progressent de 1,5% soit +1.940 tonnes métriques à 133,58 kt. Cette augmentation du volume réseau s'explique par l'amélioration de la situation économique avec un niveau de parc automobile important ;
- Le marché commerce général est en progression de 6,6 kt grâce à la croissance de l'activité des clients miniers ;
- Les ventes Produits noirs & Autres passent de 19,94 kt à 8,19 kt, soit une baisse de 59% dû à la perte de Solibra et la fin des livraisons de HVO à la CIE ;
- Le marché aviation, en retrait de 5,4 kt nous positionne malgré cette contre-performance leader sur les aéroports ivoiriens avec plus de 40 % de part de marché ;
- La suppression de la subvention par l'Etat sur le vrac GPL, où nous occupons traditionnellement une position de leadership, conduit à une stabilisation de nos ventes.

Part de marché

Source : données SIR

	2006	2007	2008
Réseau : Produits Blancs	26,8 %	25,4 %	25,8 %
Commerce Général	28,9 %	28,8 %	22,5 %
GPL	23,7 %	20,8 %	18,7 %
Aviation	66,4 %	54,2 %	40,8 %
Lubrifiants	37,7 %	37,4 %	35,9 %
Marché terrestre	28,9 %	27,4 %	25,1 %

INVESTISSEMENTS

► L'exécution du budget d'investissements se détaille comme indiqué dans le tableau ci-après:

	2008			Budget 2009 à liquider
	Budget	Engagements	Liquidations	
Réseau nouveau				
Réseau existant	469	176	176	1 970
Consommateurs	180	166	166	156
GPL	1 119	1 103	1 103	463
Aviation	106	7	7	210
Lubrifiants	37	1	1	20
Dépôt MSTT	74	142	142	100
Informatique	962	1 000	630	455
Matériels, mobiliers et autres	105	84	84	155
Investissements financiers	106	27	27	193
TOTAL	3 158	2 708	2 338	3 722

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2008 se sont élevés à 2 338 millions de FCFA.

Sur le réseau, l'année 2008 a été marquée par :

- la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de

- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement des baux à long terme et l'achat de terrains),
- les aménagements de stations (remodelage et peinture),
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station.

Sur le Commerce Général, les travaux de stockage sur les sites et le changement de volucompteurs ont été effectués.

Dans le canal GPL, les investissements ont porté sur l'amélioration de la sécurité (plan d'action HSEQ), de la production (pomperie), l'acquisition de bouteilles de gaz et les installations vrac chez nos clients.

Les investissements sur l'informatique concernent le démarrage du projet SAP et le maintien à niveau de nos systèmes informatiques.

La poursuite du plan d'action HSEQ (mise à bord et stockage) à hauteur de la participation de Total Côte d'Ivoire dans le Pool HRS Abidjan et Yamoussoukro constitue les dépenses d'investissement sur le canal Aviation.

Sur les investissements financiers, il faut noter les baux à long terme (stations-service pour la sécurisation des loyers), les prêts au personnel à plus d'un an et les cautions versées.

RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2008

	2007	2008	Ecart
Marges Produits	+ 13 298	+ 14 376	+ 1 078
Frais fixes	- 6 785	- 6 132	+ 653
Amortissement / Provisions	- 2 354	- 2 271	+ 83
Autres éléments / dividendes	+ 1 191	+ 1 422	+ 231
Impôts	- 1 088	- 1 653	- 565
Frais Financiers	+ 177	+ 322	+ 145
Résultat Net	+ 4 439	+ 6 064	+ 1 625

Le résultat net progresse du fait de :

- la hausse de 1 078 millions de FCFA de la marge brute sur frais variables avec un effet de stock positif de 916 millions de FCFA et un effet marge de 162 millions de FCFA
- l'économie de 653 millions de FCFA réalisée sur les frais fixes
- la réduction des provisions clients de 59 millions de FCFA
- dividendes reçus pour + 220 millions de FCFA
- l'amélioration de notre résultat financier de 145 millions de FCFA.

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire s'établit donc, au titre de l'exercice 2008, à 6 063 975 931 FCFA.

Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

- Dividendes bruts aux actionnaires :	7 303 545 600	FCFA
- Prélèvement sur les réserves libres :	- 1 239 569 669	FCFA
Résultat distribuable :	6 063 975 931	FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 11 600 FCFA/action.

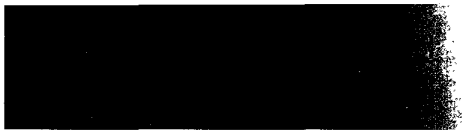
Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 10 645 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de l'exercice social 2008 de la convention précédemment conclue, à savoir :

Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL CÔTE D'IVOIRE,

Le Conseil, tout en considérant cette convention comme opération courante entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 et 450 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, l'a approuvée en tant que de besoin.



Il l'a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous rappelons que le mandat d'administrateur de Messieurs Alain CHAMPEAUX et Aimé BAROU expire à l'issue de cette Assemblée et vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alain CHAMPEAUX pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil décide de ne pas proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Aimé BAROU qui arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale et tient à exprimer ici l'expression de ses plus chaleureux remerciements à Monsieur Aimé BAROU pour les nombreuses années consacrées au développement de Total Côte d'Ivoire.

Nous vous proposons de ratifier la cooptation de la société « Union des Assurances de Côte d'Ivoire-Vie » en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

INDEMNITES DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer au Conseil d'Administration des indemnités de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA pour l'exercice 2008, au même niveau que celles de l'exercice précédent.

Ces indemnités de fonction seront maintenues jusqu'à nouvel ordre, et portées dans les charges d'exploitation.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux commissaires aux comptes.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans rendre un sincère et vibrant hommage à l'ensemble de notre personnel qui, par son attachement, son dévouement et son sang-froid, y compris dans les moments difficiles que la Côte d'Ivoire a traversés, contribue de façon permanente et sans cesse renouvelée à consolider et à développer notre société.

TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

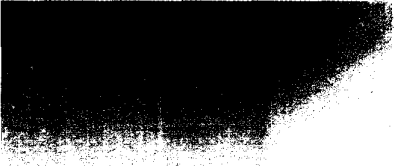
- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.



II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé

TOTAL COTE D'IVOIRE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

En application des articles 440 à 442 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous portons à votre connaissance les conventions visées aux articles 438 à 448 de cette loi et qui concernent toute convention intervenue entre la société et ses administrateurs soit directement ou indirectement, soit par personne ou société interposée.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer

ADMINISTRATEUR CONCERNÉ : Monsieur Stanislas MITTELMAN

Objet : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération forfaitaire annuelle sur la base de laquelle est calculée la rémunération des prestations d'assistance technique prévue à l'article III du contrat est fixée à 960.000 euros hors taxes.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

Bernard N'Dabian Kroah Bilé
Associé

Caroline Zamojciowna-Orio
Expert-Comptable diplômé



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Alain CHAMPEAUX pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Aimé BAROU et décide de ratifier la cooptation de la société « Union des Assurances de Côte d'Ivoire-Vie » en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, donne quitus à tous les administrateurs pour leur gestion et décharge aux commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008 et du rapport du Commissaire aux comptes sur cet exercice, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 2008, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit un bénéfice de 6 063 975 931 FCFA ainsi qu'il suit :

- Dividendes bruts aux actionnaires :	7 303 545 600 FCFA
- Prélèvement sur les réserves libres :	- 1 239 569 669 FCFA
Résultat distribuable :	6 063 975 931 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 11 600 FCFA. Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action sera de 10 645 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 438-448 et 450 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

Elle approuve l'ensemble des conventions réglementées citées dans le rapport.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2007	2008
Chiffre d'affaires	129 943	146 254
Autres produits	2 835	2 631
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	132 778	148 885
Achats de marchandises et variation de stocks	(109 112)	(123 432)
Autres achats	(210)	(283)
Transports	(4 640)	(4 761)
Services extérieurs	(7 025)	(7 384)
Impôts et taxes	(1 021)	(1 648)
Autres charges	(2 268)	(1 392)
Total achats et frais divers	(124 276)	(138 900)
VALEUR AJOUTEE	8 502	9 985
Charges de personnel	(2 347)	(2 163)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 155	7 822
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(1 985)	(1 848)
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 170	5 974
Produits financiers	1 327	1 705
Charges financières	(140)	(144)
RESULTAT FINANCIER	1 187	1 561
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	5 357	7 535
Produits hors activités ordinaires	486	182
Charges hors activités ordinaires	(315)	
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	171	182
Impôts sur le résultat	(1 088)	(1 653)
BENEFICE NET	4 440	6 064

BILAN

(en millions de FCFA)

	2007	2008
ACTIFS		
Charges immobilisées		
Immobilisations incorporelles	826	831
Immobilisations corporelles	8 953	9 460
Immobilisations financières	4 358	4 303
Actifs immobilisé	14 137	14 594
Stocks	7 625	8 024
Créances et emplois assimilés	22 317	28 680
Actif circulant	29 942	36 704
Trésorerie - Actif	10 153	8 622
Total Actif	54 232	59 920
PASSIF		
Capital, primes et réserves	20 954	19 097
Résultat net de l'exercice	4 440	6 064
Autres capitaux propres	4 033	4 033
Capitaux propres	29 427	29 194
Dettes financières diverses	1 065	1 065
Provisions financières pour risques et charges	1 614	1 588
Dettes financières et ressources assimilées	2 679	2 653
Clients, avances reçues	6 444	7 964
Fournisseurs d'exploitation	11 469	15 605
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	3 931	4 442
Passif circulant	21 844	28 011
Trésorerie - Passif	282	62
Total Passif	54 232	59 920

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	2007	2008
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	6 254	7 641
Cessions d'immobilisations Incorporelles	10	0
Cessions d'immobilisations corporelles	430	182
Cessions d'immobilisations financières	169	97
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières		
Variation du besoin de financement		
Total ressources	6 863	7 920
EMPLOIS		
Dividendes	6 296	6 296
Acquisition d'immobilisations incorporelles	0	5
Acquisition d'immobilisations corporelles	939	2 306
Acquisition d'immobilisations financières	152	27
Remboursement d'emprunts		1
Variation du besoin de financement	(4 100)	595
Total emplois	3 287	9 230
Variation de trésorerie	3 576	- 1 310
	6 863	7 920



ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable de l'OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes. La distribution de dividendes est néanmoins possible lorsque les réserves libres sont supérieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1^{er} octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

Constructions	20 ans
Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
Véhicules	3 ans

Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable de l'OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2007	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2008
Terrains	1 261	121		1 382
Bâtiments	10 833	301	95	11 039
Installations et agencements	4 479	22	3	4 498
Matériel	22 770	1 913	129	24 554
Matériel de transport	651	24	6	669
Valeurs brutes	39 994	2 381	233	42 142
Amortissements	(30 704)	(1 874)	233	(32 345)
Provisions	(337)			(337)
Valeurs nettes	8 953			9 460

Les immobilisations corporelles nettes enregistrent une hausse de 507 millions FCFA par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par :

- > l'acquisition d'un terrain sis à Cocody Riviera Bounoumin ;
- > la mise en place du nouveau système informatique SAP : 658 millions FCFA ;
- > l'acquisition des bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg : 837 millions FCFA ;
- > les autres investissements de l'exercice concernent surtout **le réseau** (poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, aménagements de stations, remplacement et la mise en place de nouveaux équipements), **le commerce général** (travaux de stockage sur les sites de nos clients et changement de volucompteurs) ;
- > la cession immeuble Franchet ex-ELF ;
- > les dotations aux amortissements comptabilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2008 de 1 874 millions FCFA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2007	Acquisitions	Cessions & transerts	31/12/2008
Prêts et créances à plus d'un an	219	17	45	191
Titres de participation minoritaires	3 840	90		3 930
Dépôts et cautionnements	301	8	125	184
	4 360	115	170	4 305
Variation Provisions Titres 2006	2			2
Total	4 358			4 303

Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2007	31/12/2008
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	217	189
Créances à plus d'un an	2	2
Total brut	237	209
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	219	191

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/08	Nbre de titres au 31/12/08	Val. brute 31/12/07	Val. brute 31/12/08
SIFAL	35,00%	4 900	553	553
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS	50,00%	50	1	1
Total valeur brute			4 288	4 288
Provisions pour dépréciation			(448)	(358)
Total valeur nette			3 840	3 930

Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/07	Augmentations	Diminutions & transferts	31/12/08
Loyers payés d'avance	287	7	(125)	169
Autres dépôts et cautions	32	1		33
Valeurs brutes	319	8	(125)	202
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
Valeurs nettes	301			184

Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/07	Augmentations	Diminutions & transferts	31/12/08
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	2 130			2 130
Réserves libres	5 136		(1 856)	3 280
Valeurs brutes	20 953	0	(1 856)	19 097

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2008 qui a approuvé l'affectation du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Prov. pour stock de sécurité	4 033	-	-	4 033
Total	4 033	-	-	4 033

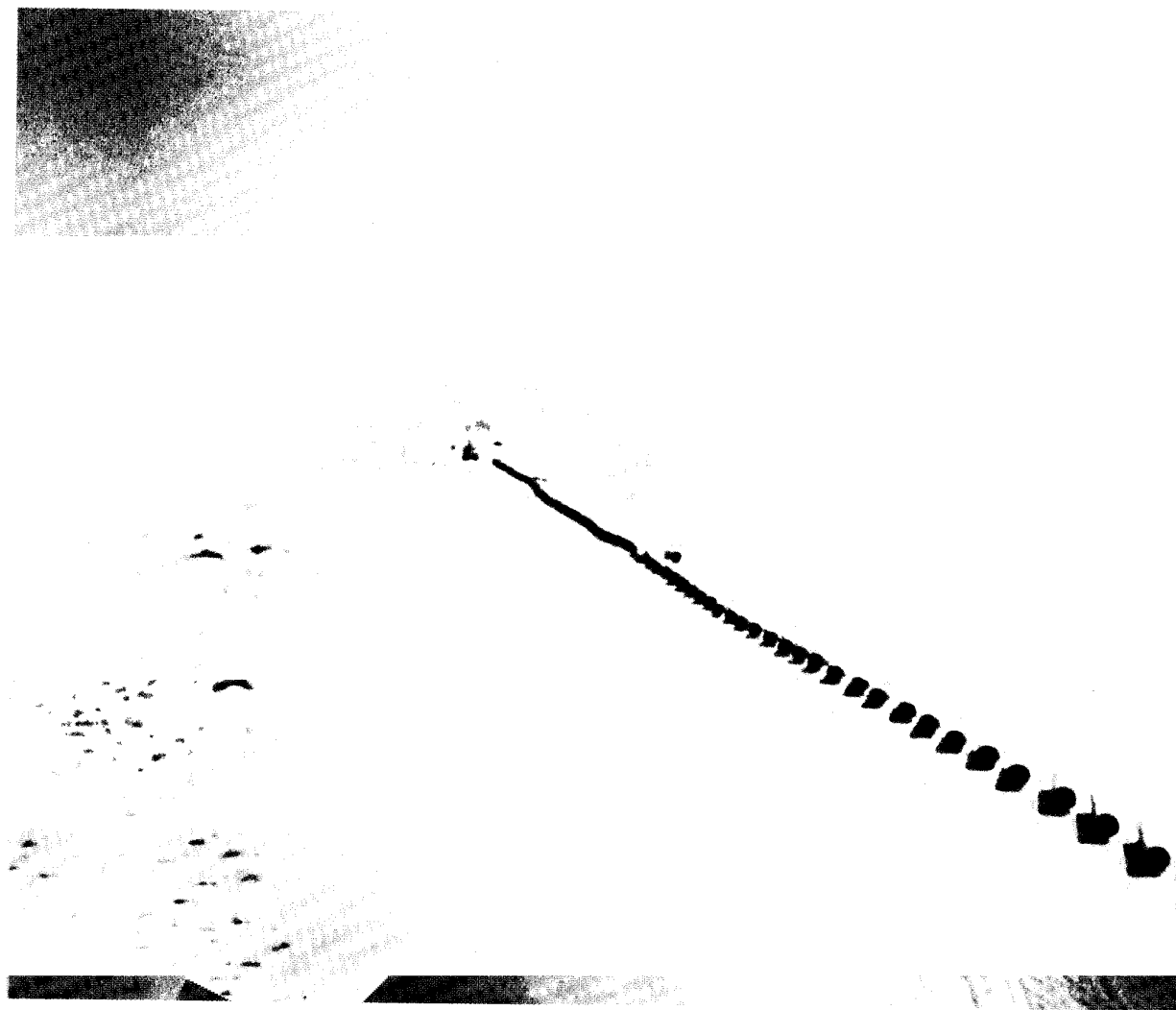
Dettes financières et ressources assimilées

Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/07	Augmentations	Diminutions	31/12/08
Prov. Pour indemnités retraite	738	28		766
Retraite complémentaire cadres	125			125
Provisions pour risques	751	85	(139)	697
Total	1 614	113	(139)	1 588

La variation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour litiges gérance (affaires Ouattara Issoufou, Fadiga Miamo et Koffi Apenan) et une reprise sur provision risque général (affaire COTRACOM).

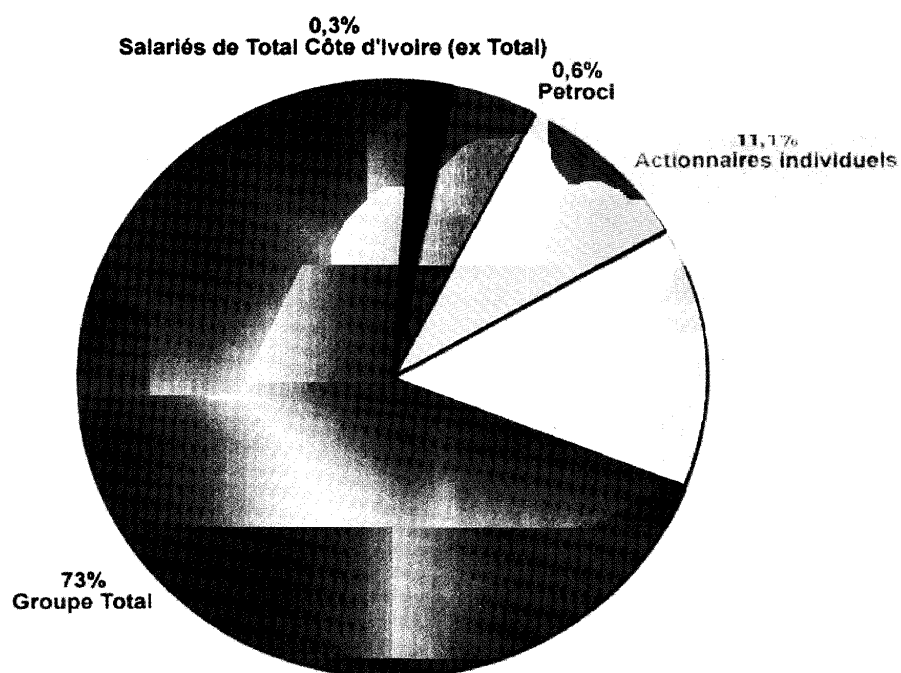


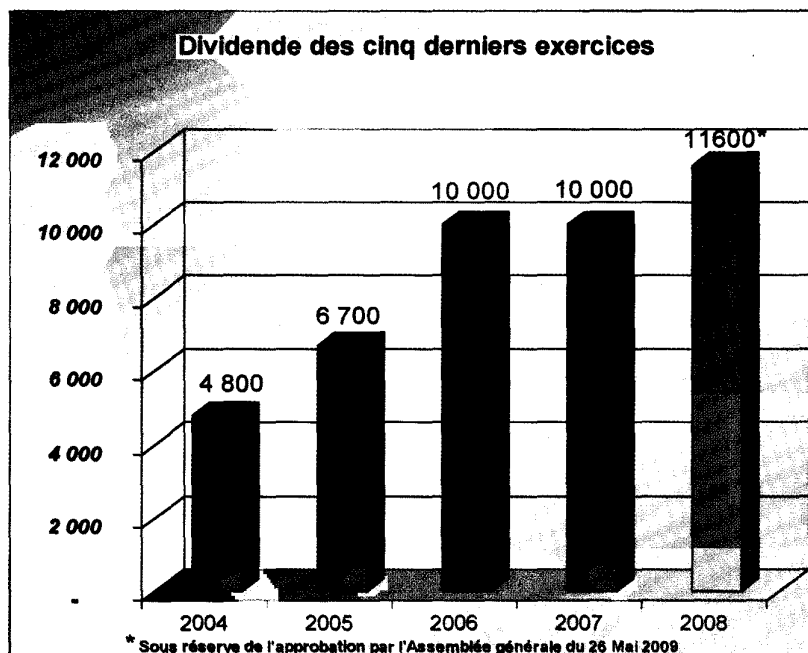
CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ACTIONNARIAT

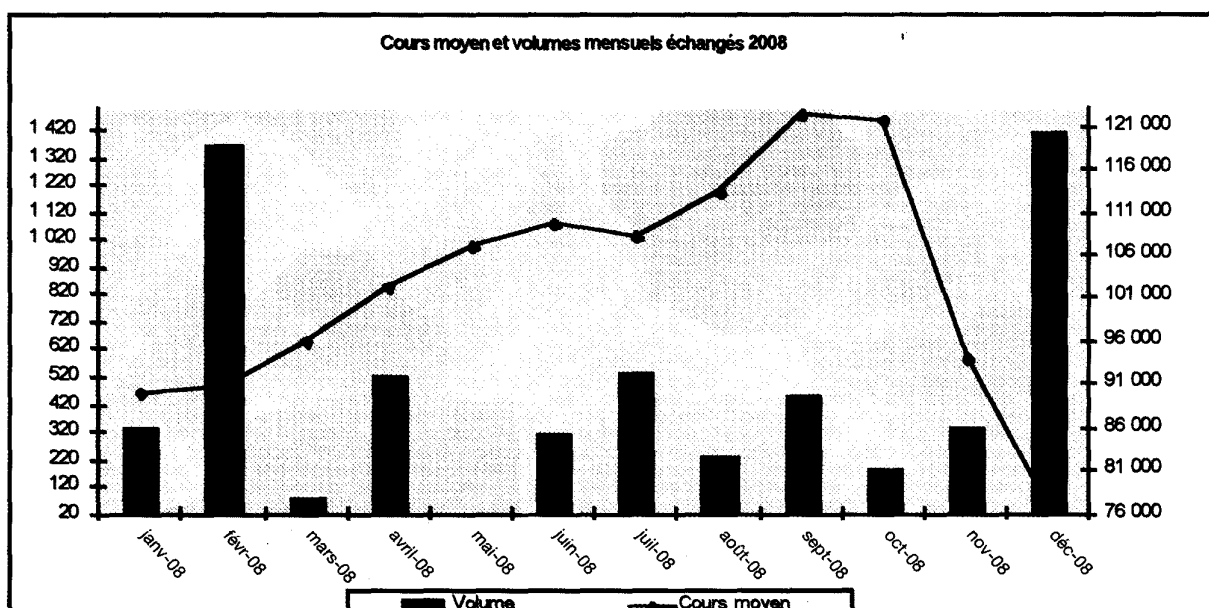
La répartition du capital de notre société est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2008 :

TOTAL OUTRE-MER	47%
TOTAL AFRICA LTD	26%
PETROCI	0,57%
Public ivoirien et personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE	26,43%



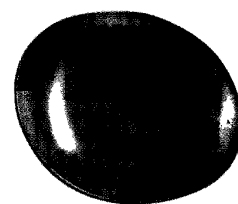
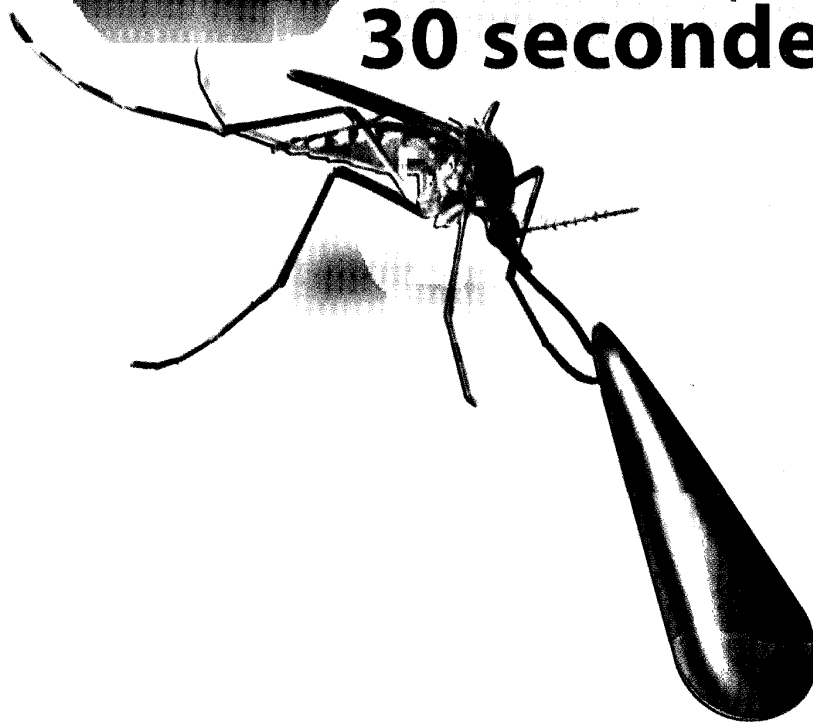


PERFORMANCE DE L'ACTION



Paludisme

**meurt toutes les
30 secondes...**



... protégeons-nous!

Service de la Communication

TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A.

Tél. : (225) 20 31 61 16

Fax : (225) 20 33 42 08 / 20 21 82 52

Siège Social : Immeuble NOUR AL HAYAT - Abidjan - Plateau

S.A. capital : de 3 148 080 000 CFA - R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

